

**DOSSIER 1**

1. Quelle est la différence entre l'imputation et l'amputation d'un compte ?
2. Quelle est la différence entre virement bancaire et virement comptable ?
3. Indiquer quel est l'objectif de la prise en compte d'amortissement dérogatoire dans la comptabilité.
4. Donnez la différence entre amortissement et provision puis donner les avantages de l'amortissement pour les entreprises ;
5. Différence entre inventaire comptable et inventaire extracomptable.

**DOSSIER 2**

De la balance avant inventaire de la société KADOUKPE au 31/12/2005 on extrait les informations suivantes :

- Charges immobilisées .....	1 200 000
- Terrains.....	4 000 000
- Matériels de transport .....	20 168 000
- Amortissement du Matériels de transport.....	10 752 250
- Banque .....	6 950 000
- Client .....	6277 600
- Clients douteux.....	7 646 400
- Dépréciation des clients douteux.....	3 125 600

**Données d'inventaire**

- a) Les Charges immobilisées sont acquises depuis le 12 octobre 2003 à 2 000 000
- b) Le poste Matériels de transport comprend :
  - TOYOTA acquise à 4 000 000 le 1/07/2002 et amorti linéairement ;
  - VOLVO acquise à (à déterminer) le 21/01/2002 et amorti dégressivement pour 4 352 250 jusqu'au 31/12/2004. le 28 septembre 2005 la VOLVO est cédée et l'écriture suivante a été passée :
 

D : 52	}	Prix de cession TTC soit 2 832 000
C : 245		
  - PRADO acquise à (à déterminer) le 30/09/2002 et amorti de façon linéaire ;
  - PEUGEOT 307 acquise le 12/04/2005 à 5 000 000

NB : Tout le poste Matériels de transport est amorti sur 5ans. (Coeff. 1.75)

- c) la valeur réelle des terrains est estimée à 3 600 000
- d) Etat des clients douteux

AKOSSAN	1 344 020	40%	295 000	Portez la provision à 60% du solde
KOSSUN	5 192 000	30%	1 132 800	On espère encore récupérer 1 593 000
KOTCHIKPA	3 540 000	1 350 000	1 001 820	Pour solde

e) Le relevé bancaire envoyé par la banque présente un solde créditeur de 5 960 000. Le pointage permet de constater les divergences suivantes :

- Virement de Nado de 850 000 pour lequel l'entreprise n'est pas avisé ;
- Chèque N° 432 à Tossou 900 000 non encore présenté à la banque
- Remise de chèque non encore comptabilisé par la banque : 470 000
- Versement d'espèce déjà comptabilisé par l'entreprise : 230 000
- Frais de tenue de compte : 92 000
- Effet impayé : 2 868 000
- Intérêts encaissés par la banque pour le compte de l'entreprise : 460 000
- Chèque N° 453 à Fatou : 760 000 non encore présenté à la banque.

**TAF**

- 1) Présenter l'état de rapprochement bancaire ;
- 2) Déterminer les différents taux d'amortissement ;
- 3) Passer toutes les écritures de régularisation et d'inventaire sans annuler celles déjà passées (TVA 18%)

**DOSSIER 3 : les autres régularisations**

- 1- La société a vendu fin mars N, pour 13 800 000, un local acquis juillet N-16, pour 12 000 000. Ce local a été amorti linéairement au taux de 5% l'an jusqu'à la date de cession compte tenu d'une valeur résiduelle prévisionnelle de 2 000 000. Le bâtiment avait été subventionné pour un montant de 5 400 000 lors de son acquisition. (aucune écriture n'a été passée)
- 2- Le 1<sup>er</sup> avril N, acquisition d'un matériel industriel neuf pour une valeur HT de 21 000 000. Ce bien sera amorti sur une durée de 6 ans 3 mois. L'entreprise considère que l'amortissement dégressif (coef 2) traduit la dépréciation réelle de ce bien et l'amortissement accéléré doit être considéré comme fiscal
- 3- Le stock initial de produits finis en N est de 8 000 000 provisionné 25% alors que le stock final ressort à 5 000 000. Son prix de réalisation sur le marché est de 6 000 000 sous déduction des frais de distribution 10%, bénéfice 20%.
- 4- Le solde du compte clients douteux est 5 900 000 au 31/12/N avant inventaire avec une provision de 40%. La provision nécessaire pour l'année N représente 25% du solde dû
- 5- Un client nouvellement douteux a déposé son bilan et présente la situation suivante :
  - Actif réel total : 6 000 000
  - Passif privilégié : 2 000 000
  - Passif chirographaire : 10 000 000 dont 3 540 000 pour nous

**Travail à faire :** Passez les écritures de régularisations nécessaires.

Noms	Créances TTC	Provisions au 31/12/2004	Règlements en 2005	Observations
------	--------------	--------------------------	--------------------	--------------